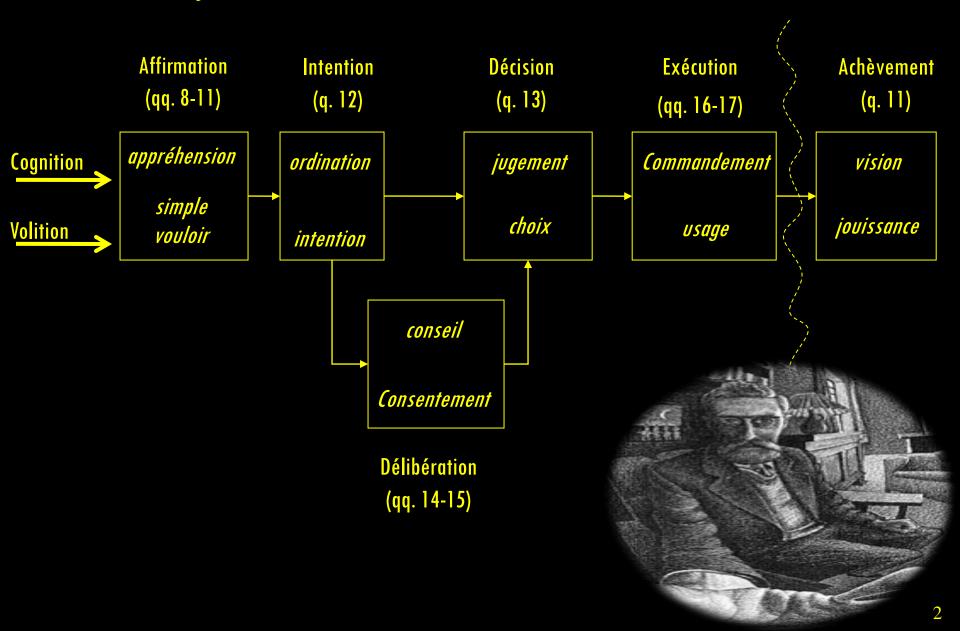
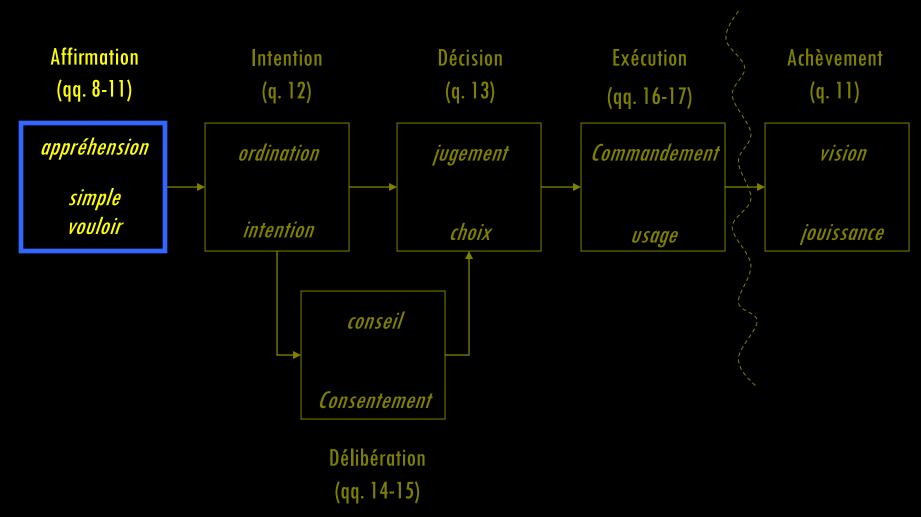
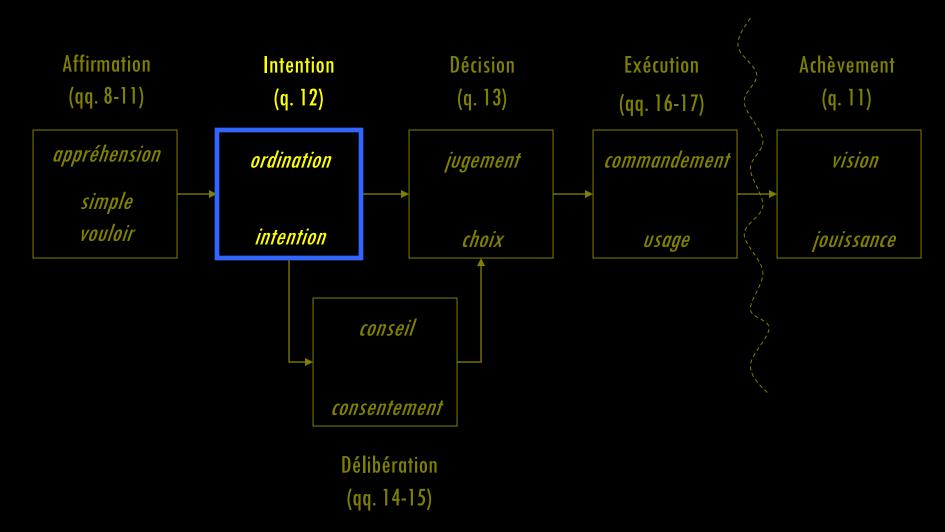


## Les étapes de l'action (STI-II8-21)

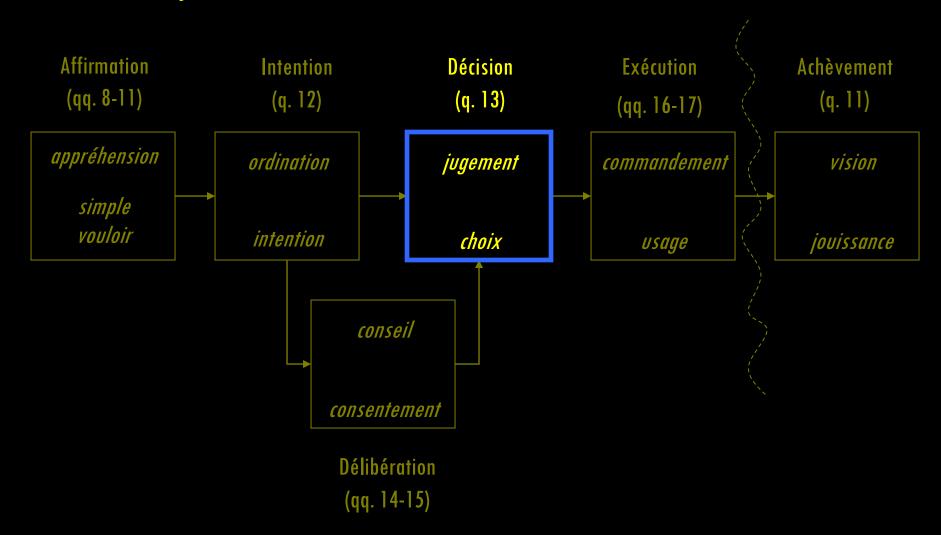




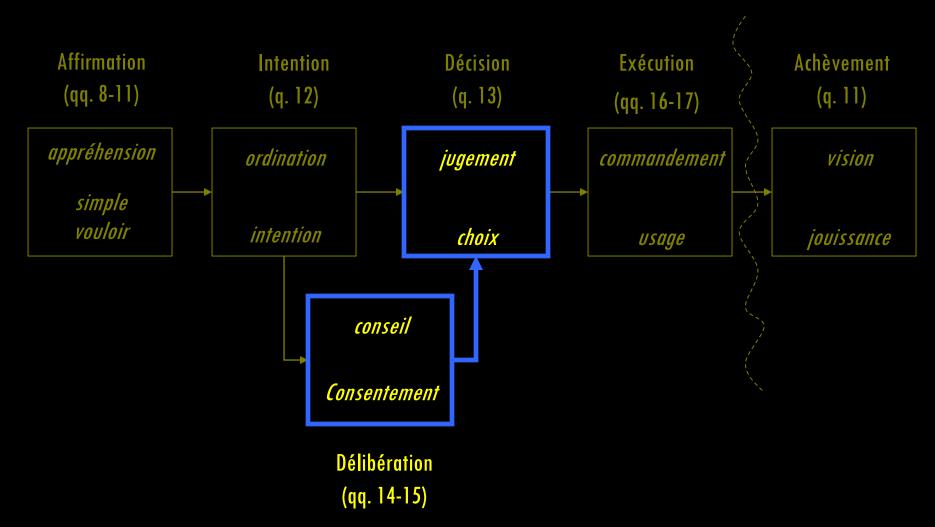
- Simple reconnaissance de la bonté d'un acte ou d'un objet, et l'affirmation affective de cet acte/objet.
- Cette étape consiste en une vision initiale de l'objet et en une jouissance initiale de cet objet.



• C'est la reconnaissance de l'acte/objet comme la fin accessible par quelque moyen, et l'acte de s'ordonner vers cette fin ; acte émis par la volonté.

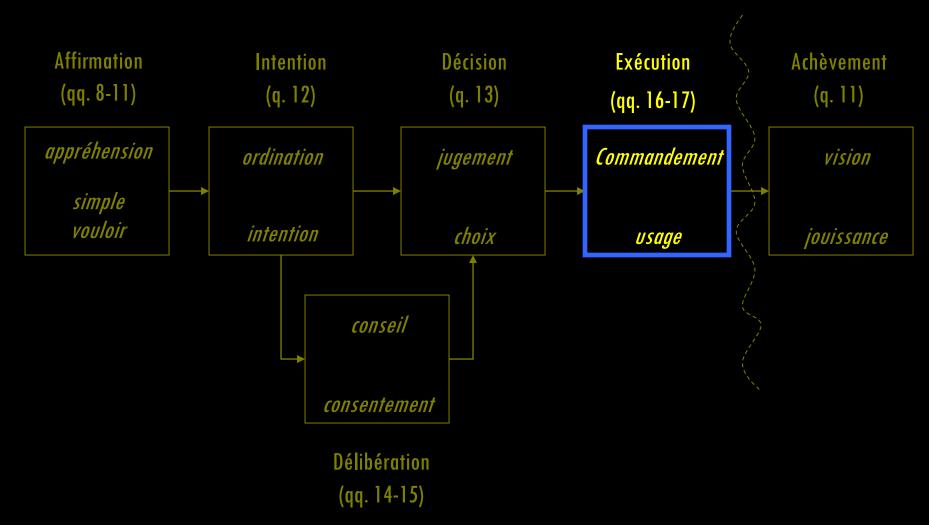


• Le jugement de l'intelligence que ces moyens soient les meilleurs pour acquérir la fin et le choix de la volonté de ces moyens.

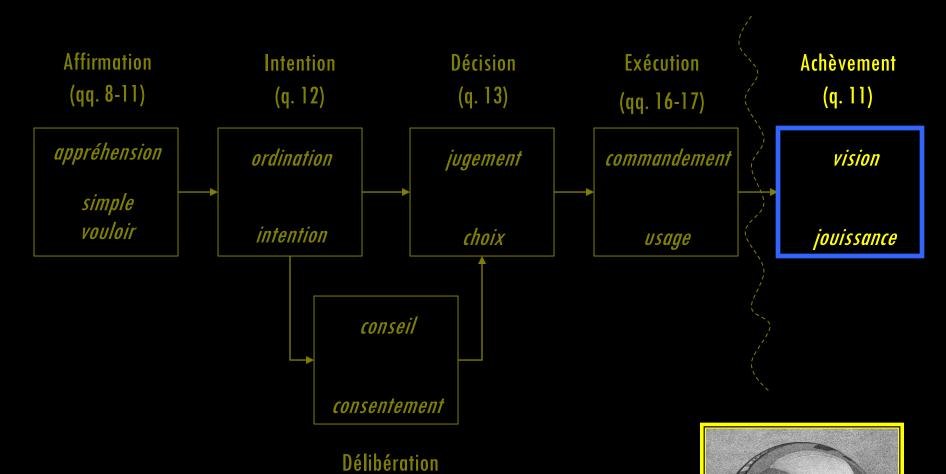


• L'intelligence et le vouloir délibèrent pour savoir quel acte, parmi d'autres, serait le meilleur des moyens pour atteindre à cette fin. (L'intelligence considère, tandis que la volonté amène l'intelligence à considérer.)

6

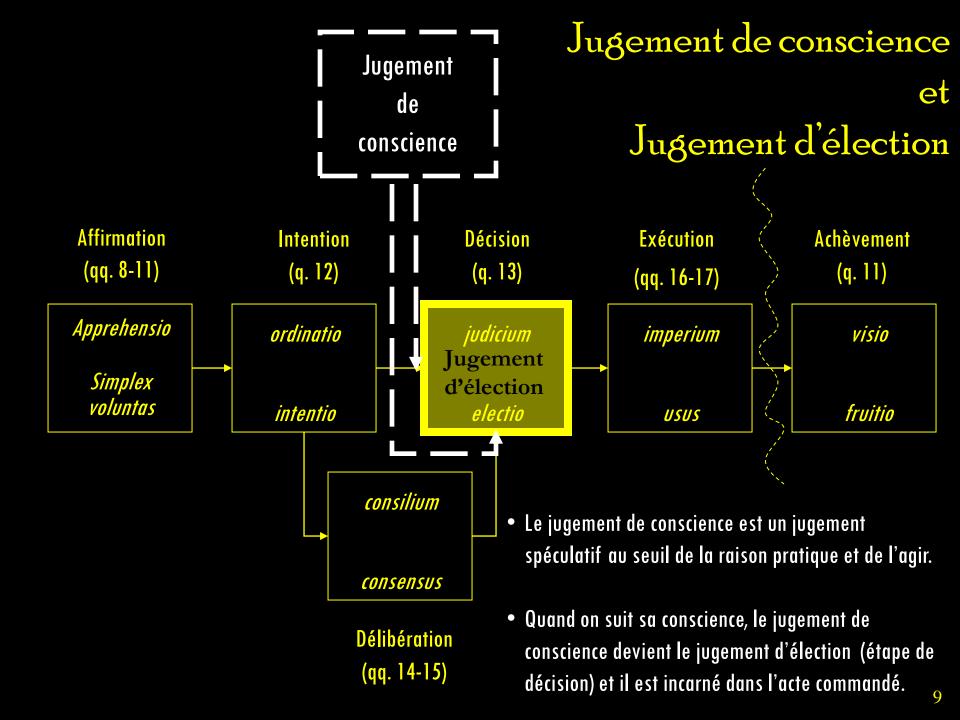


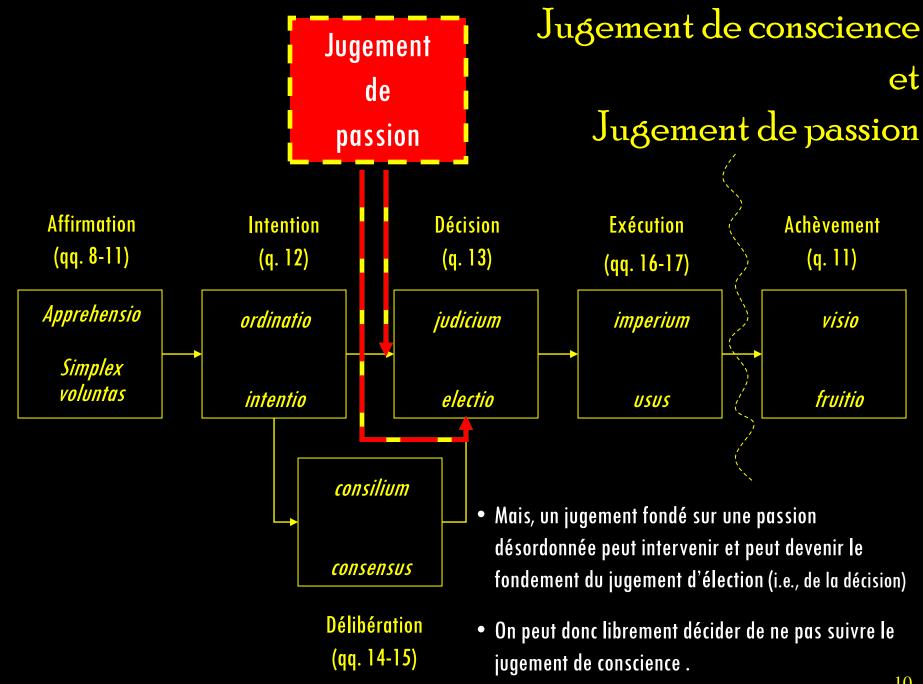
• L'intelligence ordonne que l'acte choisi soit exécuté, pendant que la volonté applique son pouvoir aux facultés de l'âme (et aux limbes de notre corps) pour exécuter le commandement.

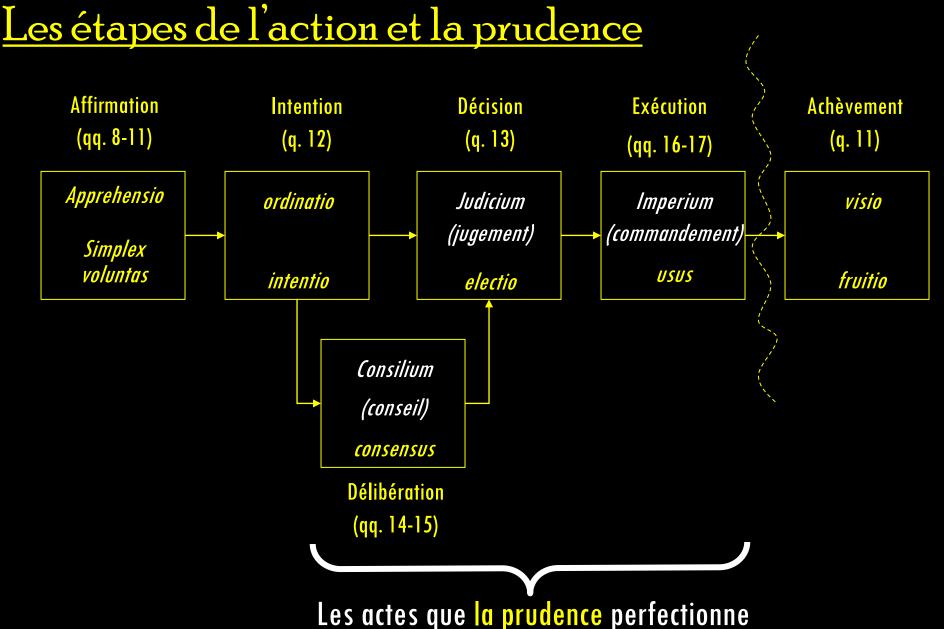


• L'intelligence voit que le but a été atteint et la volonté demeure, dans ce but, dans la pleine joie.

(qq. 14-15)







Les actes que la prudence perfectionne conseil, jugement, et commandement

# La prudence la conscience

- La sagesse pratique (prudentia / φρονήσις) nous dispose à bien raisonner (bien gérer la raison pratique) dans ses actes de prendre conseil, juger et de commander.
- L'acte principal de la prudence est le commandement, parce que c'est l'acte qui (avec la participation de la volonté) met l'agent en mouvement. Mais, le commandement présuppose des bons actes de conseil et de jugement.

